

Arménie

Ce guide ne traite que de la fiscalité des services numériques. Si vous vendez des biens, ce guide ne s'applique pas.

TVA Taux normal

Le taux normal de TVA en Arménie en 2023 est 20%.

Seuil

Le seuil d'immatriculation à la TVA arménienne est de 115 millions AMD (environ €200,000).

Liste des services électroniques

Service électronique – prestation de services au moyen d'un réseau d'information ou de télécommunication (télécommunication), y compris sur Internet, dont la prestation est impossible sans l'utilisation des technologies de l'information.

La liste des services électroniques établie par le gouvernement est publiée sur le site officiel de l'administration fiscale.

Pièces à conviction

En cas de réception de la signification électronique par la personne physique qui n'est pas l'entrepreneur individuel ou le notaire – cet état satisfait à l'une des conditions suivantes:

La résidence de la personne physique destinataire du service électronique est dans cet état.

L'emplacement de la banque dans laquelle le compte utilisé pour le travail par les personnes physiques recevant des services électroniques, les paiements pour ces services, ou le site de l'opérateur du système de règlement de monnaie électronique au moyen duquel la personne physique recevant des services électroniques paie les services électroniques, est sur le territoire de cet État est ouvert.

Siège l'adresse réseau utilisée par une personne physique pour la réception de services électroniques est enregistrée dans cet état (concerne la région de l'adresse correspondante).

Le code international du pays du numéro de téléphone utilisé par une personne physique pour la réception de services électroniques ou spécifié en cas de paiement pour ceux-ci est émis par cet État.

Représentant fiscal

Les non-résidents ne sont pas tenus de nommer des représentants fiscaux locaux au registre de la TVA en Arménie.

Procédure d'inscription

Les organisations non résidentes entreront dans le système électronique correspondant à partir du site Web officiel du Comité des recettes publiques de la République d'Arménie, par l'intermédiaire duquel elles s'enregistreront auprès de l'administration fiscale, soumettront des calculs et paieront la TVA selon une procédure simplifiée, et non selon le formulaire de TVA actuel, ce qui économisera du temps et de l'argent. Le système sera en deux langues: anglais et russe.

Remplir les déclarations de TVA

Une organisation non résidente qui n'a pas de bureau de représentation permanent en Arménie doit soumettre un calcul de TVA à l'administration fiscale avant le 20 du mois suivant le trimestre de déclaration via le portail.

Date de paiement de la TVA

La base d'imposition est égale aux paiements reçus au cours du trimestre concerné, qui sont convertis en monnaie arménienne au taux de change publié par la Banque centrale d'Arménie le dernier jour du trimestre. La TVA due doit être payée au plus tard le 20 du mois suivant la période de déclaration trimestrielle.



